

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°41 - publié le 25 mai 2022



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 21

REUNION DU 24/05/2022

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 60

Match n°23451782, Chabeuil FC2 / Val As Portugaise 1, Séniors D2, poule B du 22/05/2022

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **Val As Portugaise** a débuté le match avec 10 joueurs. 3 joueurs de l'équipe **Val As Portugaise** sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 45ème mn. Le score à ce moment là était de 10 à 0 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **Val As Portugaise** pour en reporter le gain à l'équipe de Chabeuil FC2.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Chabeuil FC2 : 3 points ; 10 buts

Val As Portugaise: 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 61

Match n° 23891701, Chat le Goubet 1 / St Barthelemy le Pin 1, Seniors D4, poule G du 22/05/2022

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **St Barthelemy le Pin** a débuté le match avec 11 joueurs. 2 joueurs de l'équipe **St Barthelemy le Pin** sont sortis sur blessure et 2 autres joueurs sont sortis suite à leur expulsion par l'arbitre. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 85ème mn. Le score à ce moment là était de 4 à 0 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **St Barthelemy le Pin** pour en reporter le gain à l'équipe de Chat le Goubet

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Chat le Goubet 1 : 3 points ; 4 buts

St Barthelemy le Pin : 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 62

Match n°23481517, Chomérac Ent. 1 / Valensolles 1, Seniors D2, poule B du 22/05/2022

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **Valensolles** a débuté le match avec 10 joueurs. 3 joueurs de l'équipe **Valensolles** sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 46ème mn. Le score à ce moment là était de 4 à 0 .

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **Valensolles** pour en reporter le gain à l'équipe de Chomérac Ent 1.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Chomérac Ent 1 : 3 points ; 4 buts

Valensolles 1: 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 63

Match n°23362859, Ent. Nord Drome 1 / Davézieux US 2, Seniors D3, poule A du 22/05/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Ent. Nord Drome portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Davézieux pour le motif suivant :

« Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs a avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Davézieux lors des 5 dernières journées de championnat »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Davezieux confirmée par courriel le 22/05/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de Davézieux aux rencontres de la coupe de France, championnat Seniors D2, seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- BRESSY Mattéo, licence n° 2554939530 : 20 matchs
- GRANGER Thomas, licence n° 2528723534 : 18 matchs
- LE SCODAN Gwenaël, licence n° 2544317456 : 15 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de l'Ent. Nord Drome sera débitée de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 64

Match n°242452261, Pont la Roche US 2 /Mauves RC 2 , Seniors D5 Accession, poule D du 22/05/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Mauves portant sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs de Pont la Roche pour le motif suivant :
« Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs a avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Pont la Roche lors des 5 dernières journées de championnat»

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Mauve confirmée par courriel le 23/05/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.*

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de Pont la Roche aux rencontres de la coupe de France, coupe Xavier Bouvier, championnat Seniors D3, seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- AHAMADA Karim, licence n° 2546148187 : 11 matchs
- GOMES CORREIA Fernando, licence n° 2546148187 : 13 matchs
- PAROLE Irvine, licence n° 22543934626 : 11 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de Mauves sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 65

Match n°23646336, Rhone Crussol 2 / US Val d'Ay 1, Seniors D2, poule A du 22/05/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de US Val d'Ay portant sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs de Rhone Crussol pour le motif suivant :
« Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs a avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Rhone Crussol lors des 5 dernières journées de championnat»

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Us Val d'Ay confirmée par courriel le 23/05/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.*

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de Rhone Crussol aux rencontres de la coupe de France, coupe Laurafoot, championnat Seniors R3, seuls 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- PLISSON Nathan, licence n° 2545527969 : 11 matchs
- RAKIDJIAN Axel, licence n° 2529425745 : 22 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de US Val d'Ay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 66

Match n°23363706, St Donat 3 / Genissieux As 1, Seniors D4, Poule C du 22/05/2022

1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Genissieux concernant la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Donat pour le motif que des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Genissieux confirmée par courriel le 22/05/2022 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match St Donat 1 / Bron Grand Lyon 1, Seniors R3, poule J du 08/05/2022, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

2) Réclamation d'après match posée par le capitaine de Génissieux portant sur sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs de St Donat pour le motif suivant :
« Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs a avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de St Donat lors des 5 dernières journées de championnat »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Genissieux confirmée par courriel le 22/05/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.*

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de St Donat aux rencontres de la coupe de France, coupe Laurafoot, coupe Xavier Bouvier, championnat Seniors R3, championnat seniors D2 seuls 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- JUVEN Maxime, licence n° 2543184257 : 13 matchs
- VERNISSAT Mikael, licence n° 2519433093 : 17 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de Genissieux sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 67

Match n°23493386, Davézieux Us 2 / Larnage Serves 1, U 18 D2, poule A du 21/05/2022

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable de Larnage Serves concernant le club de Davézieux sur la qualification et/ ou la participation de l'ensemble des joueurs motif suivant :
« des joueurs du club de Davézieux sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Genissieux confirmée par courriel le 23/05/2022 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match Davézieux Us 1 / St Donat 1, U 18 D1, poule A du 14/05/2022, il ressort que le joueur VINCENT Adam licence n° 2546530171 à participé à la rencontre.

De ce fait la commission donne match perdu à l'équipe de Davézieux pour reporter le gain à l'équipe de Larnage serves.

Davézieux Us 2 : 0 point ; 0 buts

Larnages Serves 1 : 3 points ; 2 buts

Le compte de Davézieux sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°22

REUNION du 23 Mai 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Footclubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

COUPE DE FRANCE :

Nous vous prions de trouver ci-après, les dispositions adoptées par la Commission Fédérale de la Coupe de France et validées par le Comité Exécutif pour la saison 2022/2023 :

1 – DATE LIMITE D'ENVOI DES BORDEREAUX A LA LIGUE REGIONALE La date limite est fixée au 15 juin 2022.

2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES Les Ligues régionales ont la possibilité d'ouvrir l'engagement aux clubs via footclubs. Après enregistrement des clubs engagés par les Ligues, seule la liste des clubs doit être validée

- le 1er juillet 2022 au plus tard ;
- avant le 1er tour pour les Ligues organisant des tours en fin de saison 2021/2022 ; pour transmission à la Commission Fédérale de la Coupe de France. Le droit d'engagement reste fixé à 52 euros.

Compte tenu du calendrier de cette édition 2022/2023, les ligues sont tenues de communiquer à la FFF le nombre de clubs engagés en Coupe de France avant le 29 juillet 2022.

Les Ligues régionales sont tenues de prendre en compte OBLIGATOIREMENT les poules créées par la FFF pour gérer la phase régionale de Coupe de France.

COVID 19

Nous informons les clubs, que le nouveau protocole COVID est en ligne sur le site du DDAF, merci d'en prendre connaissance.

Par ailleurs point important :

Le comité de direction du DDAF a décidé d'adopter la proposition du Comité Exécutif de la FFF dans le cadre de la fin des championnats 2021-2022 du District Drôme-Ardèche de football à savoir :

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Liges et aux Districts d'appliquer la même disposition que celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension pour les 3 derniers matches de championnat de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire ».

Ainsi, il ne sera pas possible pour les 3 derniers matches de championnat de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires officiels sont du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

Nous vous rappelons qu'aucune partie finale n'aura lieu en fin de saison. Suite à la pandémie le comité directeur avait déjà acté qu'il n'y aurait pas de partie finale cette saison.

Pour les catégories de D1, D2, D3, D4 nous rappelons que les deux dernières journées doivent se jouer le même jour : aucun match ne pourra être avancé le samedi.

Pour la D5 accession seule la dernière journée devra se jouer le dimanche et ne pourra être avancée.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Suite au PV de la LauRaFoot du 05 Mai 2022 de la commission régionale des règlements (réunion du 03 Mai), suite à une erreur administrative et après étude des nouveaux documents reçus par la commission, celle-ci décide de rétablir le FC RAMBERTOIS dans ses droits et annule le retrait de 4 points.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable: **Stéphan MONTALBANO**

REFERENT D4 et D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

Catégorie D5 accession : Les premiers de chaque poule accède à la D4 + les trois meilleurs seconds. Le calcul se fera sur la base de la poule complète (coefficient).

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable: **Éric THIVOLLE**

Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au matchs.

Nous rappelons aux Clubs, de bien transmettre les informations relatives aux mots de passe de la FMI aux différents utilisateurs, ceci, afin d'éviter des blocages d'envoi. Veillez à bien charger vos tablettes.

Coupes RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Rappel : Pour les matchs de Coupe René Giraud et Xavier Bouvier, en cas d'égalité dans le temps réglementaire, il sera procédé à une prolongation de 2x15 minutes puis des tirs au but si le score n'évolue pas durant les prolongations.

Les finales se dérouleront le 04 juin sur les installations du FC TAIN TOURNON.

- **Finale Coupe René GIRAUD : COLOMBIER ST BARTH / ST JEURE D'AY à 15H30**
- **Finale Coupe Xavier BOUVIER : VEORE MONTOISON / VALENCE FC à 18H00**

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

L'équipe de Chatuzange le Goubet 4 a déclaré forfait général. Les clubs de la poule sont priés d'en prendre note.

A noter : deux clubs se sont proposés pour recevoir les parties finales (Châteauneuf-sur-Isère et Bourg de Péage).

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

Tirage Coupe Paul GATEAUD : (prolongation et tirs au but possibles)

VALENCE CONSEIL / FC CHABEUIL
FLGG / AS VEORE MONTOISON

Challenge Foot Diversifié :

FC EYRIEUX EMBROYE / FC PORTES LES VALENCE
AS LE PIC ST ROMAIN / O.CENTRE ARDECHE

Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.

Le tirage a été effectué par Pascal Bruyat

Les finales se joueront le 18 Juin à BOURG DE PEAGE Stade des Bayannins

Finale Challenge Foot diversifié : Les Clubs sont convoqués à 14H00 début du Match 15H00

Finale Coupe Paul GATEAUD : Les Clubs sont convoqués à 16H00 début du Match 17H00



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 26 du 23 mai 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

La finale du championnat pour la montée en ligue aura lieu le dimanche 29 mai à 15h au stade de St Jean de Muzols. Elle opposera les équipes de Rhône Crussol et de St Donat qui finissent premier de leur poule.

RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Les ½ finales des coupes se joueront le 5 juin 2022 et opposeront les clubs de :

Rhône Crussol – Rochemaure

Ruoms – Bas Vivarais

Coup d'envoi des rencontres : 15h

Les finales se joueront le dimanche 12 juin à Tournon.

POULE U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011).

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

La finale départementale opposant le Club de Eyrieux Embroye au club de l'Olympique de Valence se jouera le samedi 4 juin à 14h30 au stade de Charmes s/ Rhône.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

INFORMATIONS AUX CLUBS

La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en drôme ardèche. Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.

L'ensemble des clubs ont reçu sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.

Les lauréates seront reçues au district pour une réception.

Les clubs peuvent nommer au maximum 2 joueuses.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les séniors F, Les U18F et les U15F. En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre.

A noter : Lors de la séance du Comité de Direction du lundi 25 avril 2022, le protocole COVID relatif aux compétitions régionales et départementales actualisé au 25 avril 2022 a été présenté. Celui-ci fait apparaître la disposition exceptionnelle proposée par le Comité Exécutif de la FFF aux Ligues et aux Districts, concernant la gestion de la fin de leurs championnats (page 6).

Lors de cette séance, **le comité de direction a décidé d'adopter la proposition du Comité Exécutif de la FFF dans le cadre de la fin des championnats 2021-2022 du District Drôme-Ardèche de football.** (cf ci-dessous)

« Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Ligues et aux Districts d'appliquer la même disposition que celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension pour les 3 derniers matches de championnat de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire »

Ainsi, il ne sera pas possible pour les 3 derniers matchs de championnat de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.



**PROCÈS-VERBAL N°40
du 24 / 05 / 2022**

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

- SAINT MARCEL LES VALENCE
U7, U9 le 19 juin 2022,
U11, U13 le 18 juin 2022.
- VALLIS AUREA
U11, U13 les 5 -6 juin 2022.
- FC MUZOLAIS
U9, U11, U13 le 26 mai 2022.
- CHATEAUNEUF DU RHONE
U15 le 11 juin 2022.

U7- U9

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Fiches bilan manquantes du 14 mai 2022

En U7

- Poule 2 : FOOT MONT PILAT, CHAVANAY
- Poule 3 : HERMITAGE
- Poule 4 : CHATUZANGE LE GOUBET, PS ROMANS
- Poule 5 : BOURG LES VALENCE
- Poule 7: CENTRE ARDECHE, LA VEORE MONTOISON
- Poule 8 : ANCONE
- Poule 9 : SAINT AGREVE

En U9

- Poule 2 : FOOT MONT PILAT
- Poule 4 : FC PEAGEOIS , MONTELIER
- Poule 5 : RHONE CRUSSOL , CORNAS , MALISSARD
- Poule 6 : CREST AOUSTE , MONTVENDRE
- Poule 7 : ACE
- Poule 9 : CHATEAUNEUF DU RHONE
- Poule 10 : RUOMS
- Poule 11 : SAINT AGREVE

Ces fiches bilan doivent être envoyées rapidement a commission des jeunes

Prochains plateaux : JOURNEE NATIONAL DES DEBUTANTS au Stade des COMBES à GUILHERAND.

- U7 le Samedi 11 Juin 2022, le matin.
- U9 le Samedi 11 Juin 2022 l'après-midi.

Les clubs utilisent le formulaire en ligne pour inscrire leurs équipes.

Les inscriptions sont attendues avant le 03 Juin 2022.

U 11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U 13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Finales Coupes U13 samedi 04 Juin à Charmes sur Rhône :

- Finale Drôme-Ardèche U13 F : FC EYRIEUX EMBROYE – OL VALENCE, à 14h30.
- Finale Coupe Charles André : CO DONZERE - AS SUD ARDECHE 1, à 16h15
- Finale Drôme-Ardèche U13 G : FC MONTELMAR - US DAVEZIEUX, à 18h00

U 15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION SAISON 2022-2023

Le Comité de Direction du District Drôme-Ardèche de Football a validé lors de sa séance du 25 Avril 2022 la proposition de la Commission des Jeunes d'effectuer potentiellement une année de transition supplémentaire pour arriver aux poules à 10 au niveau D1 pour les catégories U18 et U15. En effet, si le nombre de descentes de Ligue est supérieur à la situation présentée sur les tableaux des modalités en ligne sur le site internet du District (U15R2=1), il ne sera pas possible de basculer sur des compétitions à 10 équipes dès la saison prochaine. Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition.

Coupe Gilbert PESTRE :

- La finale a eu lieu samedi 21 mai à ETOILE

Vainqueur : BERG HELVIE (vainqueur 1 à 0).

Finaliste : FC HERMITAGE,

Nous remercions la mairie d'ETOILE pour le prêt des installations et le club de LA VEORE MONTOISON pour son organisation et son accueil parfaits.

Un grand bravo à tous les acteurs (joueurs, dirigeants, éducateurs, spectateurs) pour leur tenue exemplaire.

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U 16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

FORFAIT JOURNEE Phase 2 Journée 10: ASF PIERRELATTE le 22 Mai 2022.
MONTE LIMAR FC le 22 Mai 2022 .

U 18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION SAISON 2022-2023

Le Comité de Direction du District Drôme-Ardèche de Football a validé lors de sa séance du 25 Avril 2022 la proposition de la Commission des Jeunes d'effectuer potentiellement une année de transition supplémentaire pour arriver aux poules à 10 au niveau D1 pour les catégories U18 et U15. En effet, si le nombre de descentes de Ligue est supérieur à la situation présentée sur les tableaux des modalités en ligne sur le site internet du District (U16R2=1 et U18R2=1), il ne sera pas possible de basculer sur des compétitions à 10 équipes dès la saison prochaine. Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition.

Coupe G. ETIENNE :

Résultat FINALE : Olympique Centre Ardèche – FC Montélimar : 5-1.
Félicitations aux 2 équipes.

U18 D1 & U18 D2

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, les deux dernières journées de championnat sont programmées les samedi 28 mai 2022 et au samedi 04 juin 2022.

Pour rappel, pour l'équité sportive et conformément aux règlements, les deux dernières journées de championnat se joueront obligatoirement le même jour.

Cependant, les horaires des rencontres peuvent être modifiés. Il suffit de faire la demande par la procédure réglementaire, par FOOTCLUB.

REPORTS DES RENCONTRES :

Je vous informe de l'agenda des rencontres reportées.

En U18D3

HAUTERIVES GD SERRE 1 - AS LA SANNE ST ROM 1 le 01/06 à 18h00,

MOURS ST EUSEBE 2 - FC CHATUZANGE 1 au 28/05 à 15h00.

U20

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Dans le prolongement des projets présentés lors des réunions de secteurs qui se sont déroulées ces dernières semaines, le District Drôme-Ardèche de Football confirme son ambition de créer une compétition U20 dès la saison 2022-2023.

Aussi, le District Drôme-Ardèche de Football invite les clubs désireux d'inscrire une équipe dans cette compétition et n'ayant pas répondu à la consultation en ligne de bien vouloir contacter la Commission des Jeunes par messagerie officielle du club.

Afin de permettre à tous d'avoir une visibilité pour préparer la prochaine saison, nous demandons aux clubs de bien vouloir se positionner dans les meilleurs délais.

Le nombre d'équipes engagées conduira aux modalités de cette compétition.

Pour tout renseignement :

– AUBERT Philippe : 06 80 92 81 87 – competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 41
du 25 Mai 2022

INFORMATION CLASSEMENT DES ARBITRES

La commission en arbitrage vous informe que le lundi 20 juin 2022, une commission classement se réunira pour l'établissement du classement des arbitres adultes et jeunes du district Drome Ardèche pour la saison 2021 /2022.

La parution se fera sur le site internet du district à partir du jeudi 23 juin 2022

AVIS IMPORTANT A TOUS LES ARBITRES JEUNES ET ADULTES

La commission en arbitrage vous rappelle que dans le cadre du statut de l'arbitrage vous devez diriger au minimum 1 match compris dans les 3 dernières journées du championnat.

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **samedi 2 juillet 2022 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

RENOUVELLEMENT DOSSIERS MEDICAUX ARBITRE SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que depuis **le lundi 02 mai 2022**, l'ensemble des Dossiers Médicaux des arbitres Drôme-Ardèche, sont disponible sur le site du District Drôme-Ardèche de Football.
Cette année, les Dossiers Médicaux sont à renvoyer avant **le lundi 15 août 2022** et uniquement par voie postale ou remise en main propre.

ATTENTION ! TOUT ENVOI PAR MAIL NE SERA REFUSE

Pour toutes questions sur les dossiers médicaux merci de contacter :
Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 28 & 29 Mai 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES SAISON 2022/2023

Cette année encore, l'Assemblée Générale des Arbitres se tiendra en deux samedis dont voici ci-dessous les dates à retenir.

- Le Samedi 03 Septembre 2022

- Le Samedi 10 Septembre 2022

Les Lieux, Dates et Catégories vous seront communiqués ultérieurement.

Merci de prendre vos dispositions pour être présent, les dates par catégorie seront données prochainement.

La présence à l'assemblée générale est obligatoire pour tous les arbitres.

**Le Président
Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT**



COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°8
Réunion du lundi 25/04/2022

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION PRÉSENTS :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne	X		
MARLHIN Alexandre		X	
MONTALBANO Stéphan	X		
PELAT Philippe	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie	X		
REBOULLET Mathilde		X	
VILLAND Jean François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIÉS PRÉSENTS :

NOM - Prénom	Fonction	Présents	En Visio	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation			X	
FOURNEL Thibault	Responsable Développement et Communication		X		

ORDRE DU JOUR

- I. INFORMATIONS DU PRESIDENT**
- II. REGLEMENT FINANCIER**
- III. RECRUESCENCE DES INCIVILITES : DECISION CONSEIL DE LIGUE : 9 AVRIL 2022**
- IV. 3.2.3 RÈGLEMENTS SPORTIFS : ARTICLE 111 : CONVOCATIONS POUR SELECTIONS**
- V. ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT**
- VI. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARAFootball A 7 ADAPTE**
- VII. ORGANISATION WEEKEND BENEVOLES A PARIS**
- VIII. JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS**
- IX. ARBITRAGE**
- X. PRATIQUE DU FOOTBALL HORS FEDERATION**
- XI. FINALE DES COUPES SENIORS GARCONS ET FILLES**
- XII. POINT RESSOURCES HUMAINES**
- XIII. ORGANISATION DE LA COMMISSION MARKETING**
- XIV. DOTATIONS CLUBS**
- XV. QUESTIONS DIVERSES**

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée que la barre des 27 000 licenciés a été atteinte. Il souligne une nouvelle fois l'implication des bénévoles et des dirigeants de clubs pour organiser une pratique adaptée durant les périodes de restriction sanitaire. Cette continuité de pratique permet d'avoir un nombre de licencié « convenable » lors de cette saison 2021-2022.

Il présente également le projet de refonte des championnats nationaux qui sera présenté en Assemblée Fédérale à Nice le 18 juin prochain.

Il effectue également un retour sur la réunion du secteur IV de l'ANPDF qui s'est déroulée à Nîmes le 23 avril dernier.

Il informe l'assemblée qu'un audit de l'organisation de la LAuRAFoot a été effectuée par un cabinet spécialisé. Il présentera les conclusions de celui-ci et la future nouvelle organisation de l'instance lors du prochain Comité de Direction qui se déroulera le lundi 30 mai.

Un point sur les prochaines invitations des clubs est effectué. La liste des membres du CD qui participeront à ceux-ci est établie.

II. REGLEMENT FINANCIER

À la suite du PV de la LAuRAFoot concernant le règlement financier de la ligue. Il est décidé d'appliquer immédiatement les décisions prises par la commission régionale.

Par ailleurs, le Comité de Direction déplore que les clubs inactifs figurent sur ces PV. Il sera demandé à la LAuRAFoot de ne plus faire figurer les clubs inactifs sur ces documents officiels.

III. RECRUESCENCE DES INCIVILITES : DECISION CONSEIL DE LIGUE : 9 AVRIL 2022

En raison de la recrudescence des incivilités, le conseil de ligue a décidé lors de sa réunion du 9 avril dernier :

- que les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront doublées
- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre
- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre
- qu'un retrait de points sera systématiquement appliqué pour toutes les infractions visées ci-dessus, le quantum de ce retrait de points étant à déterminer par la commission régionale de discipline selon la gravité des faits.

À la suite de ces dispositions prises au niveau régional, le Comité de Direction décide de ne pas dupliquer ces mesures au niveau départemental jugeant que celles-ci n'étaient pas adaptées à notre contexte.

Cependant, l'idée d'identifier l'éducateur responsable d'équipe par le port d'un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc est débattue et retenue. Cette disposition pourrait être mise en vigueur dès la saison prochaine.

IV. 3.2.3 RÈGLEMENTS SPORTIFS : ARTICLE 111 : CONVOCATIONS POUR SELECTIONS

Le Président souligne au Comité de Direction l'existence de l'article 111 : convocations pour sélections au sein des règlements sportifs du District. Il rappelle que les modalités de cet article seront mises en application en cas de besoin.

V. ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Le Président informe l'assemblée que la prochaine assemblée générale du District se déroulera le jeudi 8 septembre 2022 au siège du Crédit Agricole à VALENCE. L'ordre du jour de celle-ci sera validé lors du prochain Comité de Direction. Il est débattu la nécessité de faire appel à une société pour mettre en place le vote électronique (boitiers). L'utilisation ou non de ces boitiers de vote sera décidé lors du prochain Comité de Direction.

VI. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARAFOOTBALL A 7 ADAPTE

P. AUBERT présente l'événement qui se déroulera au stade POMPIDOU et BRIFFAUT de Valence lors du weekend de l'ascension. Une conférence de presse pour l'événement sera organisée le 4 mai 2022.

Nous contribuerons à cet événement qui réunira 400 sportifs par l'intermédiaire de l'arbitrage des rencontres, du suivi médical des sportifs et l'organisation des tables de marques.

VII. ORGANISATION WEEKEND BENEVOLES A PARIS

Le président informe P. BRUYAT (Chef de délégation) et les membres du comité de direction des dernières modalités d'organisation du week-end bénévoles qui se déroulera à Paris les 7 et 8 mai à l'occasion de la finale de la Coupe de France.

VIII. JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Afin d'organiser de la meilleure des façons la journée nationale des débutants qui se déroulera le samedi 11 juin à Guilhaumand-Granges, une réunion commune entre l'équipe technique départementale, la commission des jeunes et la commission marketing sera organisé prochainement.

IX. ARBITRAGE

Tout d'abord, le Comité de Direction remercie Alan LE JEUNE pour les services rendus au District au sein de la commission de l'arbitrage et de la commission d'appel. Le Comité de Direction souhaite à Alan une bonne continuation dans son parcours professionnel

N. BRUNEL informe l'assemblée que Jessy DAUX lui succèdera au sein de la commission de l'arbitrage et de la commission d'appel.

Il informe également de la parution prochaine du PV du Statut de l'Arbitrage qu'il signera en tant que président de la commission de l'arbitrage. En effet, le nouveau président de la commission du statut de l'arbitrage devra être membre du comité de direction. Il devra donc être élu lors de la prochaine assemblée générale.

X. PRATIQUE DU FOOTBALL HORS FEDERATION

Le Président informe avoir pris contact avec les représentants des équipes pratiquants le football hors cadre FFF. Il souligne la volonté de rassembler ces équipes au sein du district. Des discussions sont en cours sur cette thématique. Dans ce cadre, la commission des compétitions propose d'effectuer une refonte des compétitions diversifiés.

XI. FINALE DES COUPES SENIORS GARCONS ET FILLES

Les commissions des compétitions séniors et féminines informent que les finales de coupes se dérouleront à Tournon sur Rhône.

Finales Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Samedi 4 juin 2022

Finales Coupe Camou WOLF et Drescher TARDY : Dimanche 12 juin 2022

XII. POINT RESSOURCES HUMAINES

Le Président informe qu'A. DAVID quittera ses fonctions de technicien marketing/communication, le mercredi 15 juin 2022. Il sera en congés du vendredi 15 avril au 15 juin inclus.

A la demande du Président, T. FOURNEL présente la nouvelle organisation envisagée pour la saison 2022/2023 au sein du pôle Technique. Ce projet de nouvelle organisation envisagé pour la saison prochaine a été présenté en bureau directeur en amont de ce comité de direction.

XIII. ORGANISATION DE LA COMMISSION MARKETING

À la suite du départ d'A. DAVID depuis le 15 avril 2022. Le Président informe de la réorganisation de la commission marketing dans l'attente d'un futur recrutement.

S. MONTALBANO et V. BRET auront à charge la dimension commerciale tandis que B. BETTON et P. GIRON auront à charge la dimension logistique et matérielle.

XIV. DOTATIONS CLUBS

B. BETTON et P. GIRON informent du montant total de la dotation allouée aux clubs dans le cadre de la finale du Festival Foot U13 Pitch. S. MONTALBANO souhaite que l'ensemble des dotations soit par la suite financé par des partenaires privés.

XV. QUESTIONS DIVERSES

P. AUBERT propose d'effectuer une année de transition supplémentaire pour arriver aux poules à 10 pour les catégories U18 et U15. En effet, le nombre de descente de Ligue risquant d'être trop important, il ne sera pas possible de basculer sur des compétitions à 10 équipes dès la saison prochaine. Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition.

La commission des compétitions séniors propose de mettre fin aux prolongations pour l'ensemble des coupes Drôme-Ardèche à compter de la saison 2022/2023. Le Comité de Direction décide de se laisser un temps de réflexion. Il décidera lors du prochain Comité de Direction de soumettre ou non ce vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Président,
Jean-François VALLET



Le Secrétaire Général,
Roland ARNAUD

